Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260924-2026_09_DEL_131-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

## DELIBERATION

**Nombre de conseillers :**

| | |
|---|---|
| En exercice | 50 |
| Présents | 41 |
| Votants | 44 |

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 25/09/2026.

L'an 2026, le 24 septembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 18 septembre 2026, la séance est présidée par David BUISSET .

**Présents :** Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Benoit VIART.

**Pouvoir(s) :** François BORDIN pouvoir à Olivier BERNARD, Loïc LEBRET pouvoir à Frédérique LE FUR BASLE, Christian TOCZE pouvoir à George DUMAS.

**Absent(s) excusé(s) :** François BORDIN, Loïc LEBRET, Christian TOCZE.

**Absent(s) :** Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Sébastien LAVOLLÉE, Vincent MELCION, Serge MILLET, Hervé ROUAULT.

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle LEGROS

**N° 2026-09-DELA-131 : Révision des prix de cession des parcelles commerciales sur Moulin Madame**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260924-2026_09_DEL_131-DE

## 1. Cadre réglementaire :

- Vu les Statuts de la communauté de communes Bretagne romantique et plus particulièrement communautaires la compétence « développement économique » ;
- Vu l'article L3211-14 du code général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales ;

## 2. Description du projet :

Le conseil communautaire, par délibération en date du 18 décembre 2025, a révisé les prix de vente des Zones d'Activités Economiques en cours d'aménagement (Moulin Madame 3 et la Gare à Combourg, Rolin à Québriac).

Les prix avaient été étudiés dans la perspective des coûts d'aménagement des futurs espaces de développement économiques, et ce, afin de tendre vers un équilibre général sur la globalité des budgets annexes des zones d'activités économiques. Les prix de cessions foncières sur les EPCI voisins avaient également été présentés afin que la communauté de communes puisse tenir compte des prix de marché des zones d'activités économiques.

La zone d'activités Moulin Madame 1 dispose d'un foncier dont l'option de cession arrive à terme le 14 septembre 2026. Les lots sur cette zone d'activités étaient jusqu'à présents cédés au prix de 25€ HT/m².

Ce terrain de 2180 m² est localisé sur un zonage permettant l'accueil d'activité commerciale. Afin d'harmoniser le prix de cession avec celui de la future zone Moulin Madame 3, la commission économie a proposé de faire évoluer le prix de cession à 50€ HT/m².

**Avis du Bureau communautaire réuni en séance du 10 septembre 2026 :** FAVORABLE

**Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- **APPROUVER** l'évolution du prix de vente pour la commercialisation du lot commercial de Moulin Madame 1 à 50 €HT/m² ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie – Noëlle LEGROS
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé